



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-2-8-1

Séance du vendredi 8 février 2019

CARTE SCOLAIRE DES COLLEGES DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le rapport et la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-8-2 du 21 décembre 2017 relative à la stratégie haut-rhinoise de réussite éducative,
- VU le rapport et la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-2-8-1 du 23 mars 2018 relative à la carte scolaire des collèges du Haut-Rhin,
- VU les discussions menées au sein d'un comité de pilotage présidé par l'Inspectrice d'Académie et le Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse lors de ses réunions des 10 avril 2018 et 4 octobre 2018 et les échanges au sein d'un comité technique,
- VU les travaux et avis de la Commission de l'Education et de la Jeunesse lors des réunions des 29 juin 2018, 9 novembre 2018 et 18 janvier 2019,
- VU l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 17 décembre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le scénario de refonte des aires de recrutement de certains collèges du secteur de Saint-Louis Agglomération et de la couronne sud mulhousienne, selon la carte jointe en annexe à la présente délibération, ainsi que la création d'un nouveau collège implanté dans la Commune de Kembs et l'extension du collège Forlen de Saint-Louis.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité